



ARRETE DU MAIRE N°2026_115 **Portant réglementation de la circulation**

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU la demande formulée en date du **07/07/2026** faite par l'entreprise de travaux public **BODIN TP** .

VU le règlement de voirie en vigueur de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ;

CONSIDERANT que pour la réalisation du programme 2026 d'entretien de la voirie, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} :

Du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026 en journée de 7h00 à 18h00 la circulation sera réglementée comme suit :

- La circulation sera interdite en phase chantier sur les Voies communales suivante :
 1. CR - Section de la RD 72 au lieu-dit La Vergne
 2. VC N°7 - Section lieu-dit Le Bousson RD 65
 3. CR – Section de la RD 263 au lieu-dit Les Vieilles Maisons
 4. VC N°6 - Section de la Cantardière à la limite communale.
 5. CR – lieu – dit La rivière
 6. CR – Lieu – dit La Morlière
 7. VC - Route des Vieilles Rues

Toutefois, pour des raisons techniques ou climatiques les travaux pourront se prolonger jusqu'au **vendredi 30 juillet 2026**.

Article 2 :

La fourniture la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante sera posée et déposée par l'entreprise BODIN TP sous le contrôle des services techniques de la commune de Corcoué-sur-Logne

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Corcoué-sur-Logne, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, tout agent de force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corcoué-sur-Logne,
Le 10 juillet 2026.

**Pour la Maire, l'Adjoint délégué,
M. Gaillard Patrick.**



Ampliation :

- Gendarmerie (Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)
- Délégation du pays de Retz
- Demandeur

Publié sur le site internet ou notifié le :

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : BODIN TP Prénom :

Dénomination : Représenté par : David Célérier

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
ZI BD Pascal

Code postal 85300 Localité : CHALLANS Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : suivant liste jointe

Code postal Localité : CORCOUE SUR LOGNE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

Travaux de mise en oeuvre enrobé à chaud et enduit

Date prévue de début des travaux : 20 JUILLET 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 10 Jours

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 70 Jours Date de début de réglementation 20 JUILLET 2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

☐ Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation

☐ Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

☒

poids lourds

☐

Stationner

véhicules légers

☒

poids lourds

☐

Dépasser

véhicules légers

☒

poids lourds

☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : CHALLANS

Nom : RENOUE Prénom : PHILIPPE Qualité : Conducteur de travaux

 1	RD 72 vers la Vergnèx.xlsx		24/06/2026 15:29	Feuille de calcul ...	110 Ko
 2	La Coussais.xlsx		24/06/2026 15:30	Feuille de calcul ...	110 Ko
 3	Les Vieilles Maisons.xlsx		24/06/2026 15:31	Feuille de calcul ...	110 Ko
 4	La Cantandière.xlsx		24/06/2026 15:32	Feuille de calcul ...	110 Ko
 5	La Rivière.xlsx		24/06/2026 15:33	Feuille de calcul ...	110 Ko
 6	La Morlière.xlsx		24/06/2026 15:33	Feuille de calcul ...	110 Ko
 7	Secteur Herbrerie.xlsx		24/06/2026 15:40	Feuille de calcul ...	110 Ko
 8	Hopital - Bel Air Commune.xlsx		16/06/2026 08:57	Feuille de calcul ...	110 Ko

Corcoué-sur-Logne

S.T.C.C Sud Retz Atlantique

Voie territoire de Corcoué-sur-Logne

- Route Départementale
- Route Départementale (bourg)
- Voie Communale revêtue
- Voie Communale non revêtue

- Chemin Rural revêtu
- Chemin Rural non revêtu
- Voie Douce revêtue
- Voie Douce non revêtue
- Voie peu ou pas carrossable
- Propriété voie non définie



